

## ARS EN RE : REUNION DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2018

Mme Corinne NEVEUR est élue secrétaire de séance.

### APPROBATION DU PV DU 21 DECEMBRE 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### OBJET : OUVERTURE DE POSTES POUR LA SAISON 2018

Monsieur le Maire propose l'ouverture des postes (temps complet ou non complet) suivants pour la saison 2018 :

- ❖ Commune : 3 assistants temporaires de police municipale (Un de six mois et deux pour deux mois)
- ❖ Port : 1 adjoint technique
- ❖ ALSH : 2 stagiaires BAFA  
2 adjoints d'animation

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **accepte** à l'unanimité celles-ci et **autorise** Monsieur le Maire à procéder au recrutement si besoin et à signer les contrats correspondants.

### OBJET : LOYER ECOLE N°2 – IMPASSE DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le loyer de la location du logement n° 2 de l'école, impasse de la boulangerie, change chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 (125,50).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars le nouveau montant du loyer s'élèvera à **228 €** et **charge** Monsieur le Maire de notifier la présente à l'intéressé.

### OBJET : LOYER ECOLE N°1 – IMPASSE DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le loyer de la location du logement n° 1 de l'école, impasse de la boulangerie, change chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 (125,50).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 le nouveau montant du loyer s'élèvera à **450 €** et **charge** Monsieur le Maire de notifier la présente à l'intéressé.

### OBJET : LOYER DU LOGEMENT N°1 DES ECOLES – RUE CHANZY

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le loyer de la location du logement N°1 de l'école, 44 rue Chanzy, change chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 (125,50).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 le nouveau montant du loyer s'élèvera à **496 €** et **charge** Monsieur le Maire de notifier la présente à l'intéressé.

### OBJET : LOYER DU LOGEMENT N°1 – RUE DU HAVRE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le loyer de la location du logement N°1, 16 - rue du Havre, change chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 (126,82).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** qu'à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 le nouveau montant du loyer s'élèvera à **370,13 €** et **charge** Monsieur le Maire de notifier la présente à l'intéressé.

**OBJET : BAIL COMMERCIAL DU LOCAL PLACE CARNOT** (arrivée de M. Frédéric MOA et M. Jean-Pierre NEVEUR)

M. le Maire rappelle que le bâtiment qui abritait l'office de tourisme a été, par délibération N° 2016-14 du 3 mars 2016, octroyé à « PLANETE SPORTS ET LOISIRS » pour une durée de 24 mois, arrive à échéance le 12 avril 2018.

Le gérant de cette société nous sollicite afin de lui accorder un bail commercial pour pérenniser son activité et les emplois créés.

M. le Maire précise que l'ouverture autorisée entre les deux locaux pourra être fermée en cas de non reconduction du bail ou cessation ou vente de l'activité. De plus il ajoute qu'une demande de privilège, en cas de vente du local contigu à notre bien, sera effectuée auprès du notaire pour qu'il soit intégré dans le bail ou rattaché à celui-ci.

M. le Maire demande à chaque conseiller de s'exprimer sur cette demande. Après un tour de table, un avis favorable est donné sur la rédaction d'un bail commercial tout en précisant les règles proposées par M. le Maire ci-dessus.

Le Conseil, après en avoir voté, décide :

- Vote pour : 14
- Vote contre : 0
- Abstention : 1
- D'accorder un bail commercial d'une durée de 3 – 6 – 9 ans à « PLANETE SPORTS ET LOISIRS »,
- Que le montant du loyer actuellement en vigueur, révisable au 1<sup>er</sup> mars prochain, s'élève à 1.326,09 € TTC soit 1 105,08 HT,
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour saisir le notaire pour la rédaction du bail commercial.
- De préciser que les frais notariés seront à la charge du preneur.

**OBJET : OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT**

Dans le cadre des travaux réalisés ou à venir en section d'investissement sur les budgets de la commune et du port, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'ouverture de crédits, au BP 2018 en investissement, dans le respect de l'article du CGCT L.1612-1.

Cet article prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé :

**Budget communal :**

Article 2188 / programme 4130 pour 16 884 € TTC (brodateurs) ;

Article 2033 pour 1 000 € TTC (annonces légales)

**Budget du port :**

Article 2131/ programme 17 pour 21 800 € HT (maîtrise d'œuvre pour la cale de carénage) ;

M. Michel JAUFFRAIS apporte des précisions sur le Maître d'œuvre retenu pour assurer cette mission. La maîtrise d'œuvre est confiée à « Profils Etudes », chargée actuellement du suivi du marché à bons de commande pour nos voiries.

Pour cette réalisation qui devra être menée en corrélation avec le futur dragage, une étude de faisabilité sera tout d'abord élaborée puis présentée et un dossier de déclaration « loi sur l'eau » sera également établi. Nous espérons que ce projet puisse débuter fin d'année 2018, début 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** les ouvertures de crédits présentées,
- **Dit** que les crédits seront inscrits, en investissement, aux budgets 2018.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

➤ Monsieur le Maire fait part au Conseil des informations suivantes :

- .. Courrier de M. LEGLOAHEC concernant une demande de création de chantier naval sur le port.

Actuellement le local situé quai de la Chabossière est occupé mais une rencontre devrait se faire après deux courriers en recommandé. Dans le cas contraire, j'adresserai à nouveau une lettre en recommandé lui demandant de bien vouloir quitter les lieux dans le respect des articles de la convention valant autorisation d'occupation du domaine public portuaire constitutive de droit réel.

- Les vœux de la commune de Naucelles.
- Le mail adressé à la rédaction du Phare de Ré suite à leur article sur les vœux à la population qui était fort restreint et très peu explicite.
- Les remerciements des familles pour les marques de sympathie transmises par le Conseil, suite à la disparition d'un proche.

➤ M. Robert HERAUDEAU précise que les travaux de voirie engagés avance dans le respect du planning fixé et qu'ils devraient être terminés pour les vacances de Pâques.

De plus les travaux engagés avenue d'Antioche par le Syndicat des Eaux progressent également. Un retard est signalé rue des Paloennes avec la gestion du réseau en fibre ciment.

➤ Mme Françoise CAILLAUD, suite à un voyage à l'étranger, demande si une étude pourrait être menée pour installer le WIFI dans le centre du village.

M. le Maire précise qu'un point WIFI est actuellement présent à l'office du tourisme.

Mme Danièle GROS ajoute que dans le projet de la future bibliothèque, un point WIFI pourra être créé dans la structure.

➤ M. Michel JAUFFRAIS informa que la fibre devrait desservir notre commune entre 2020 - 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Etaient présents : les membres en exercice.

Etaient absents : Mme Elisabeth FLICHY (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER)  
Mme Charline DUVAL (donne pouvoir à M. Michel JAUFFRAIS)  
M. Yannick PALVADEAU (donne pouvoir à Mme Françoise CAILLAUD)